

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 18 JUIN 2001

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le 18 juin 2001 à 20 heures 30

Etaient présents : M. SOLLIET, Maire, MM MASSAROTTI – SARREBOUBEE Mmes AVOGADRO – PASQUALIN Adjoints, MM LAUDREN – TINJOUUD- DUCROUX – Mme GROSJEAN – M. BORIS – Mmes TRAVERS – LACROIX – M. RIEDO – Mme LAPRUNE, conseillers municipaux.

Etait absent (excusées) Mme TRABICHET

1 – CONVERSION DES PRETS EN EURO

Le passage à l'euro sera achevé à compter du 1^{er} janvier 2002, afin de préparer ce passage dans les meilleures conditions, il est décidé de transformés l'encours de prêts en euro en date du 14 Juillet 2001 pour la Caisse d'Epargne des ALpes et au Crédit Agricole des Savoie à compter du 21 octobre 2001.

2 – LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Le locataire de l'appartement communal ayant donné son congé, le bail est transmis à sa concubine.

3 – FORMATION PERSONNEL COMMUNAL

Accord est donné pour la prise en charge des frais afférents à la formation de l'Agent d'entretien et de l'Agent technique principal.

4 – INDEMNITE GARDIENNAGE CHAPELLE

Le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de la chapelle est octroyée à la personne qui en assure l'entretien.

5 – MODIFICATION N° 4 du P.O.S.

Certaines directives du P.O.S. n'étant pas adaptées, il est décidé la modification n° 4 de celui-ci.

La proposition de Madame DUMOUTIER, architecte-urbaniste est acceptée.

6 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Ce rapport établi par la C.G.E. est approuvé

7 – SIVOM DE BONNEVILLE – OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est prolongée pour l'année 2001

8 – PERSONNEL COMMUNAL

Accord est donné pour le règlement d'heures complémentaires à l'agent communal qui assure la surveillance du ramassage scolaire.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Un arrêté municipal sera pris pour la création d'une zone «30 » sur la Rue des Ecoles, de son embranchement avec la Rue de l'Arve à son embranchement avec la Rue Marie Curie.

Vu pour être affiché le 20 juin 2001, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

